COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

32EME CONSEIL DES MINISTRES

DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

RELEVE DES DECISIONS

ADOPTE LE 1ER MARS 2017
A SAINT-DENIS DE LA REUNION

Axe stratégique 1

Domaine d'intervention 1 : Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité

Décision 1 – Stabilité politique

Le Conseil des ministres :

a) renouvelle sa confiance et son soutien à l'action du Secrétaire général en tant qu'acteur engagé au service de la paix et de la stabilité politique en Indianocéanie ;

b) félicite les parlementaires de l'Union des Comores, de la France – Réunion, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles pour la relance de l'Association des parlementaires des pays membres de la COI (AP-COI) et la volonté affichée d'assumer un rôle de premier plan au sein du mécanisme régional de paix et de stabilité en Indianocéanie ;

c) remercie l'Union européenne pour sa volonté de s'impliquer financièrement au service de la paix et de la stabilité dans la région et demande au Secrétariat général de transmettre aux Etats membres la version révisée du projet Paix et stabilité pour validation en vue de la soumission, d'ici mi-mars 2017, de la fiche d'identification finale à l'Union européenne pour financement dans le cadre du 11e FED ;

d) encourage le Secrétariat général à rechercher d'autres partenariats pour pérenniser l'action régionale en faveur de la paix et de la stabilité ainsi que les mécanismes et structures liés.

Décision 2 – Sécurité – Lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue

Le Conseil des ministres :

a) réitère sa préoccupation concernant les menaces qui pèsent sur les populations et les Etats membres de la COI du fait des risques induits par le terrorisme et les trafics criminels, en particulier la drogue ;

b) réaffirme la nécessité de renforcer les échanges entre services compétents dans ces domaines ;

c) recommande l'adoption par les Etats membres du projet de « feuille de route » issu de l'Atelier de consultation régionale des représentants des services de défense et de lutte contre le terrorisme des pays membres le 17 février 2017 à Moroni ;

d) demande au Secrétariat général de poursuivre son plaidoyer auprès des bailleurs, du système des Nations unies et de toutes les parties intéressées à la sécurité régionale, en vue de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans ladite « feuille de route » ;

e) rappelle la nécessité de mettre en place, conformément à la décision du 31ème Conseil de la COI, une unité spécifiquement dédiée à la lutte contre le trafic de drogues.

Décision 3 – Accord-cadre de coopération entre la COI et l'OIF

Le Conseil des ministres :

a) prend note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre la COI et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

b) encourage le Secrétariat général à favoriser, dès 2017, la mise en œuvre d'actions d'intérêt commun, notamment en matière de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes et d'appui à la création d'un réseau de femmes entrepreneures francophones, dans le cadre d'un plan d'action régional conforme aux objectifs des deux organisations.

Le Conseil des ministres approuve l'octroi d'un statut d'observateur à l'OIF sur une base réciproque à la suite de l'accord-cadre signé entre la COI et l'OIF en juin 2016, qui précise les conditions de travail en commun dans le cadre régional.

Décision 4 – Demande de statut d'observateur de l'Ordre Souverain de Malte auprès de la COI

Le Conseil des ministres :

a) prend note avec intérêt de la demande réitérée de l'Ordre Souverain de Malte de bénéficier du statut d'observateur auprès de la COI ;

b) souligne les synergies d'actions possibles entre la COI et l'Ordre Souverain de Malte dans le domaine humanitaire.

Le Conseil des ministres répond favorablement à la demande renouvelée de statut d'observateur de l'Ordre Souverain de Malte, en lui demandant de se rapprocher de la présidence de la COI pour formaliser son engagement en soutien à l'organisation régionale dans ses domaines de compétences.

Décision 5 – Communauté des Etats

Le Conseil des ministres :

a) prend note des études des experts sur la proposition de changement d'appellation de la COI en « Communauté » et sur l'instauration d'une Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement dans les statuts de l'organisation ;

b) décide de la mise en place d'un comité chargé d'examiner, d'ici le mois de septembre 2017, les implications politiques et juridiques, et les orientations stratégiques, entre autres, d'un projet de changement de statut de l'organisation.

Décision 6 – Mobilité : stratégie Migration - Santé

Le Conseil des ministres :

a) approuve la stratégie régionale Migration et Santé 2016 – 2018 ;

b) prend note avec satisfaction de l'intérêt de l'Union européenne pour les enjeux des migrations ainsi que de son appui à la région Afrique orientale et australe et océan Indien dans le cadre d'un projet financé par le 11e FED ;

c) demande au Secrétariat général d'accélérer la négociation des financements du 11ème FED dédiés aux questions de migrations afin d'assurer la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan d'action régional sur la Migration et la Santé dans les Etats membres de la COI

Décision 7 – Projet Veille sanitaire – Réseau SEGA « One Health »

Le Conseil des ministres :

a) félicite l'Unité de veille sanitaire de la COI ainsi que les services vétérinaires de Madagascar pour leur participation active à la lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse à Maurice et Rodrigues ;

b) prend note de l'élaboration du projet de charte du réseau SEGA et de son approbation par les ministères de la Santé et les ministères en charge de l'élevage des Etats membres de la COI ;

c) se félicite de la signature, à l'occasion de cette 32e réunion ordinaire du Conseil, de la Charte d'engagement à soutenir le réseau SEGA « One Health » par les Etats membres ;

d) renouvelle ses remerciements à l'endroit de l'Agence française de développement (AFD) pour son soutien continu à la sécurité sanitaire en Indianocéanie ;

e) demande au Secrétariat général de finaliser les négociations de la phase III du projet veille sanitaire avec l'AFD conformément aux besoins exprimés par les Etats membres afin d'assurer la pérennisation des acquis obtenus au travers des deux phases précédentes du projet RSIE.

Décision 8 –Plan d'action régional de lutte contre le VIH-Sida dans les pays membres de la COI

Le Conseil des ministres :

a) réaffirme la volonté des Etats membres de la COI d'accélérer et d'intensifier la lutte contre le VIH et de mettre fin à cette épidémie d'ici à 2030 conformément à la Déclaration d'engagement des Nations unies sur le VIH/sida de 2016 ;

b) remercie l'ONUSIDA pour son soutien aux actions de lutte contre le VIH-Sida en Indianocéanie ;

c) approuve le Plan d'action régional 2017 - 2019 de lutte contre le VIH/sida dans les pays de l'océan Indien, tel que validé par les Etats membres, afin d'atteindre les objectifs fixés dans ce domaine.

Décision 9 –Genre : projet multisectoriel d'assistance technique ciblée et de renforcement des capacités dans le domaine du genre à Madagascar et aux Comores (PMATG-COI)

Le Conseil des ministres :

a) se réjouit du lancement du Projet multisectoriel d'assistance technique ciblée et de renforcement des capacités dans le domaine du Genre à Madagascar et aux Comores (PMATG-COI) ;

b) adresse ses remerciements à la Banque africaine de développement (BAD) pour sa contribution concrète à l'autonomisation de la femme en Indianocéanie et souhaite l'amplification rapide des actions du projet en matière de lutte contre les violences basées sur le genre et le renforcement des capacités des femmes en milieu rural ;

c) remercie le Conseil départemental de La Réunion pour la mobilisation d'une expertise en appui au Secrétariat général dans le secteur du Genre ;

d) demande au Secrétariat général de faire tout son possible pour mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le Plan d'action biennal du réseau régional « Entreprendre au Féminin Océan Indien » (EFOI) ;

e) demande de favoriser des montages 11ème FED – FEDER en faveur de l'entrepreneuriat féminin ;

f) encourage le Secrétariat général à intégrer une composante sur le genre dans la formulation des projets soumis à l'Union européenne pour financement du 11e FED.

Axe stratégique 2

Domaine d'intervention 2 : Espace et infrastructures économiques et régionales

Décision 10 – Connectivité aérienne

Le Conseil des ministres :

a) rappelle le caractère stratégique de la connectivité aérienne pour notre région, notamment pour la croissance de l'industrie touristique, et l'importance de parvenir à atteindre l'objectif d'un itinéraire aller-retour quotidien d'une île à l'autre à un tarif raisonnable ;

b) se félicite de l'avancée des activités d'Alliance Vanille, avec le soutien du Secrétariat général de la COI, qui, en accueillant la compagnie aérienne Int'Air Iles des Comores, regroupe à présent des compagnies aériennes de tous les Etats membres de la COI ;

c) réitère sa demande au Secrétariat général de poursuivre son plaidoyer pour que soit intégré un volet spécifique COI dans le projet régional sur la connectivité aérienne dans le cadre du 11ème FED ;

d) remercie l'Union européenne pour son soutien constant à la politique d'amélioration de la connectivité aérienne régionale ainsi que pour la prise en compte des besoins

spécifiques des Etats insulaires en matière de desserte aérienne dans le futur projet financé par le 11e FED.

Décision 11 – Connectivité numérique

Le Conseil des ministres :

a) prend acte des avancées significatives de la coopération régionale dans le secteur des TIC dans le cadre de la mise en œuvre du « e-COI 2020 » et appelle son renforcement, notamment grâce à la contribution de l'*e-Governance Academy* d'Estonie;

b) se félicite du lancement officiel du projet d'infrastructure METISS le 15 décembre 2016 et recommande la finalisation du montage du projet dans les meilleurs délais afin de garantir l'octroi de subventions du 11e FED ;

c) encourage la mobilisation continue du secteur privé en faveur des TIC dans le cadre de la collaboration avec l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI) ;

d) soutient les axes de programmation du volet 'soft' tels que définis lors des réunions techniques et des consultations du secteur privé, notamment en matière de cybersécurité, et demande à intégrer un volet spécifique pour la COI dans l'éventuel programme sur la connectivité numérique financé par le 11e FED ;

e) remercie l'Union européenne pour son soutien constant à la politique d'amélioration de la connectivité numérique régionale et pour la prise en compte des besoins spécifiques des Etats insulaires dans ce domaine dans le cadre du futur projet financé par le 11e FED.

Décision 12 – Connectivité maritime

Le Conseil des ministres :

a) prend note de la collaboration renforcée entre la COI et l'Association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI) ;

b) demande au Secrétariat général de transmettre officiellement une copie de l'accord de partenariat avec l'APIOI, actualisé en 2016, aux Etats membres pour considération ;

c) indique son soutien à la collaboration avec l'Association des gestionnaires des ports d'Afrique orientale et australe (PMAESA), en consultation avec les Etats membres dans ce processus ;

d) encourage la COI à finaliser le programme sur la connectivité maritime dans le cadre du 11ème FED en vue de sa mise œuvre rapide.

Décision 13 – Sécurité maritime

Le Conseil des ministres :

a) se félicite de la décision de la troisième conférence ministérielle sur la sécurité maritime en Afrique orientale et australe et océan Indien (AfOA-OI), organisée à Djibouti le 15 mai 2016, qui a approuvé la mise en place effective du Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) à Madagascar et du Centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) aux Seychelles et qui a appelé les partenaires régionaux et internationaux à soutenir ces Centres ;

b) encourage la poursuite de la coopération de la COI avec les partenaires internationaux, notamment EUNAVFOR Atalanta, CRIMARIO et PMAESA ou tout autre partenaire susceptible d'apporter sa contribution à l'objectif commun ;

c) prend note du projet d'accord régional sur l'échange et le partage d'informations maritimes et demande aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour débuter l'échange effectif d'informations maritimes avec le CRFIM ;

d) encourager la poursuite de l'opérationnalisation des Centres par les Etats hôtes ;

e) demande au Secrétariat général de la COI d'accompagner les Etats hôtes dans la mise en place du CRFIM et du CRCO et de mettre en œuvre la fusion progressive de l'Unité anti-piraterie de la COI (UAP-COI) avec ces deux Centres conformément aux décisions prises par les instances du programme MASE ;

f) rappelle aux Etats-membres la nécessité pour eux de désigner rapidement les officiers de liaison qui seront en poste dans les deux Centres afin qu'ils puissent bénéficier des formations et contribuer à l'opérationnalisation rapide desdits Centres;

g) demande au Secrétariat général de s'assurer que, dans la mesure du possible, les acquis du programme MASE et les orientations de la Déclaration de Djibouti soient intégrés dans le nouveau programme de sécurité maritime prévu dans le cadre du 11ème FED en incluant toutes les formes de criminalité transnationale ;

h) demande au Secrétariat général d'impliquer pleinement la SADC pour que ses Etats membres, notamment l'Afrique du Sud et le Mozambique, soient intégrés dans les résultats 4 et 5 du programme MASE, tel qu'approuvé lors des réunions des points focaux de MASE, ainsi que dans le nouveau programme de sécurité maritime prévu dans le cadre du 11e FED ;

i) demande au Secrétariat général de mettre en place les fonds MASE alloués à l'opérationnalisation du CRFIM sur la base du plan de financement transmis en septembre 2016 par Madagascar, lequel se réfère aux engagements consignés dans le dossier de candidature du pays ;

j) demande au Secrétariat général de finaliser la procédure en vue de la signature, d'une part, de l'accord régional d'échange et de partage d'informations maritimes et, d'autre part, de l'accord régional sur la coordination opérationnelle maritime ;

k) prend note avec satisfaction de la reconduction du mandat de la République des Seychelles à la présidence du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (GCPCS) pour une meilleure appropriation des enjeux de sécurité maritime par la région et demande au Secrétariat général de continuer à soutenir cet Etat membre dans cette fonction;

l) prend note de la proposition de la République des Seychelles pour que la COI lui succède à la présidence du GCPCS et approuve cette proposition

m) se félicite de la disponibilité des fonds de l'Union européenne, dans le cadre du programme MASE, au bénéfice du CRFIM et du CRCO.

Décision 14 – Economie bleue / océanique

Le Conseil des ministres:

a) invite le Secrétariat général à finaliser les discussions avec les Etats membres et l'Union européenne dans la perspective d'un financement d'activités régionales dans le domaine de l'économie bleue / océanique ;

b) réitère son soutien au Secrétariat général dans sa collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique en vue de mener la réflexion, en tant qu'organisation régionale chef de file, sur le développement de l'économie bleue/océanique dans la région élargie de l'Afrique orientale et australe ;

c) demande au Secrétariat général de mettre en œuvre les recommandations de l'atelier régional tenu à La Réunion en décembre 2016 ;

d) soutient l'implication de la COI et de ses Etats membres dans la mise en œuvre du projet régional faune et flore financé par le 11e FED ;

e) se félicite du rôle moteur de la COI dans la réflexion sur le développement de l'économie bleue / océanique comme dans la mise en œuvre de projets dans ce domaine.

Domaine d'intervention 3 : Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisations et valorisation économique

Décision 15 – Sécurité alimentaire

Le Conseil des ministres :

a) félicite la COI pour la rapidité du travail accompli depuis la conférence des bailleurs pour la sécurité alimentaire de février 2015 ;

b) remercie la FAO de son engagement aux côtés de la COI et se réjouit en particulier de la mise en place d'un Programme d'assistance technique (TCP) pour que puisse démarrer le travail de l'Unité de Coordination (URSAN) du PRESAN ;

c) plaide pour une conclusion heureuse des discussions en cours avec le FIDA pour l'octroi d'un don permettant de compléter les moyens déjà mis à disposition par la FAO ;

d) demande au Secrétariat général de soumettre dans les meilleurs délais la fiche d'identification à l'Union européenne en vue de l'obtention d'un financement de 17 millions d'euros du 11e FED pour un programme de sécurité alimentaire régionale et demande à ce que les actions mises en œuvre dans ce cadre viennent renforcer l'effet multiplicateur du PRESAN ;

e) demande de poursuivre les démarches auprès de la communauté des bailleurs et des partenaires techniques et financiers en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du PRESAN;

f) rappelle la nécessaire implication de tous les Etats membres et leurs institutions, dont celle du Département de La Réunion qui dispose d'une compétence en développement agricole, dans la mise en œuvre du PRESAN et l'importance qu'il convient d'accorder au secteur privé et aux communautés paysannes ;

g) demande au Secrétariat général et au gouvernement de Madagascar d'arrêter, dans les meilleurs délais, la localisation de l'URSAN.

Décision 16 – Projet Pêche et aquaculture

Le Conseil des ministres :

a) demande au Secrétariat général de poursuivre le processus de validation de la fiche action « pêche et aquaculture » présentée à l'Union européenne pour financement dans le cadre du 11e FED ;

b) se réjouit de l'appui significatif donné à la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI) tant sur le plan structurel que sur la levée de fonds ;

c) encourage la communication de l' « Etude sur l'estimation des retombées socio-économique du secteur pêche et aquaculture » auprès des décideurs et du secteur privé des Etats membres ;

d) félicite le Secrétariat général pour la reconnaissance internationale de haut niveau qui a été octroyée en mars 2016 à la COI, à travers le projet SmartFish financé par l'Union européenne, par le Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (IMCS) ;

e) encourage la participation de l'organisation aux évènements internationaux visant à accroître la reconnaissance et l'expertise de la COI dans le domaine de la pêche, en coordination avec les autres domaines d'intervention ;

f) demande au Secrétariat général de finaliser la nouvelle stratégie régionale « pêche et aquaculture » pour adoption par les Etats membres.

Décision 17 – Gouvernance des pêches des pays du Sud-Ouest de l'océan Indien et croissance partagée – Projets SWIOFish 1 et SWIOFish 2

Le Conseil des ministres :

a) note avec satisfaction le bon développement des activités de SWIOFish 1 et 2 et de leur coordination avec le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) ;

b) se félicite de l'excellente relation tissée entre la COI et la Banque mondiale au travers des projets SWIOFish 1 et 2.

Décision 18 – Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Le Conseil des ministres :

a) se réjouit du développement des activités du PRSP, en particulier de l'inclusion du Kenya, de la Tanzanie et du Mozambique dans ce dispositif régional ;

b) prend note des conclusions du rapport d'évaluation externe du PRSP, notamment de l'intérêt exprimé par les Etats membres pour la pérennisation de la stratégie régionale de surveillance des pêches dans le respect des souverainetés nationales ;

c) demande au Secrétariat général d'organiser dans un Etat participant au PRSP une conférence ministérielle ayant pour objectif de réaffirmer et renforcer l'engagement régional pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée tel qu'il avait été pris en janvier 2007 ;

d) encourage le Secrétariat général à mener des actions de communication pour promouvoir le PRSP comme projet emblématique de la coopération régionale participant à la sécurité globale du Sud-Ouest de l'océan Indien et de son patrimoine naturel ;

e) prend note de l'existence d'un groupe de travail des gestionnaires des observateurs et du projet de constitution d'un groupe d'observateurs régionaux pour permettre aux Etats membres de la COI de se mettre en conformité avec les résolutions de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) ;

f) se réjouit de l'opportunité de coopération et de coordination du PRSP avec les autres projets et organisations opérant dans le même champ, dont la SADC.

Axe stratégique 3

Domaine d'intervention 4 : Environnement durable et changement climatique

Décision 19 – Gestion des déchets

Le Conseil des ministres :

a) prend note de l'avancée du dossier «gestion des déchets » et remercie le Conseil régional de La Réunion pour son implication ;

b) invite le Secrétariat général à poursuivre sa collaboration avec l'UCCIOI afin de mener des actions conjointes amenant à une plus forte implication du secteur privé dans la gestion des déchets ;

c) demande au Secrétariat général de consulter effectivement les États membres pour déterminer les besoins régionaux et établir un programme d'action « déchets et pollution » pour la région à partir des pistes proposées par l'étude régionale sur l'optimisation des déchets ;

d) sollicite le Secrétariat général pour assurer la présentation d'un projet de programme régional ambitieux, adapté aux Petits Etats insulaires en développement et prenant en compte les conventions internationales applicables à ce secteur et pour plaider, lorsque nécessaire, en faveur d'un aménagement du cadre normatif ;

e) prend note avec satisfaction de l'implication du Conseil régional de La Réunion dans les secteurs d'avenir tels la gestion des déchets, la lutte contre le changement climatique et la régionalisation des données par la mise à disposition, au bénéfice de la COI, de volontaires de solidarité internationale par France Volontaires et la mobilisation des fonds FEDER du programme INTERREG V océan Indien.

Décision 20 – Fonds vert pour le Climat

Le Conseil des ministres :

a) remercie la République des Seychelles pour son engagement à soutenir la demande de la COI d'accéder au financement de préparation du Fonds Vert pour le Climat en transmettant la demande de la COI au Fonds vert ;

b) demande au Secrétariat général de :

 i. poursuivre les démarches entreprises pour une accréditation de la COI en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (RIE) des fonds climat, notamment le Fonds vert pour le Climat (GCF) ;

 ii. finaliser l'élaboration de trois propositions de projets à soumettre au Fonds vert pour le climat ;

 iii. mettre en place une facilité technique au bénéfice des pays membres pour les aider à accéder rapidement au financement du Fonds Vert ;

iv. favoriser les montages conjoints d'opération GCF – FEDER tout comme FED-FEDER ;

c) félicite le Secrétariat général pour le travail effectué en faveur de l'accréditation de la COI auprès du GCF et remercie l'Agence française de développement pour son appui dans ce cadre.

Décision 21 – Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières

Le Conseil des ministres :

a) demande au Secrétariat général de rechercher les moyens de pérenniser les financements destinés à la gestion des zones côtières et à leur adaptation aux effets du changement climatique, notamment avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ;

b) encourage le Secrétariat général à généraliser le programme *Eco-School* comme vecteur de formation aux Objectifs du développement durable dans le cadre de ses projets ;

c) prend note avec satisfaction de la programmation du premier projet FED-FEDER INTERREG V océan Indien, « le chemin des baleines », remercie l'Union européenne pour son apport financier et souhaite l'amplification de la démarche.

Axe stratégique 4

Domaine d'intervention 5 : identité indianocéanique et valorisation de ses ressources humaines et naturelles

Décision 22 – Projet COI-ENERGIES

Le Conseil des ministres renouvelle son soutien au Secrétariat général dans la mise en œuvre du projet sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Décision 23 - Coopération régionale touristique

Le Conseil des ministres :

a) invite le Secrétariat général à poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre d'actions concrètes découlant de l'étude stratégique de coopération touristique, dans le cadre de partenariats à développer et à conforter ;

b) confirme l'importance du secteur touristique pour les économies des Etats membres et demande au Secrétariat général de rechercher les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale touristique ;

c) encourage le Secrétariat général à intervenir en complémentarité des fonds FEDER du programme Interreg V Océan Indien comme des contributions des pays membres de l'Association Iles Vanille et de l'UCCOI, et à permettre ainsi la mise en œuvre des actions d'intérêt commun identifiées par la stratégie régionale (création de produits niches complémentaires, classement des hébergements, formations)

d) prend acte avec satisfaction de la candidature présentée par la République des Seychelles à la tête de l'Organisation mondiale du tourisme qu'il voit favorablement et demande au Secrétariat général d'en assurer le suivi.

Décision 24 – Stratégie culturelle

Le Conseil des ministres :

a) encourage les efforts de mobilisation des ressources déployés par le Secrétariat général pour la mise en œuvre de la stratégie régionale culturelle et la recherche des opportunités offertes par une articulation FED-FEDER, entre autres ;

b) demande au Secrétariat général d'explorer la possibilité d'un projet culturel sur financement du 11e FED.

Décision 25 – Le patrimoine de l'Indianocéanie – L'Iconothèque Historique de l'océan Indien

Le Conseil des ministres :

a) confirme le soutien des Etats membres au projet d'Iconothèque Historique de l'océan Indien dans le respect des droits de la propriété intellectuelle ;

b) encourage le Secrétariat général à faire avancer ce projet avec l'implication des Etats membres et en lien avec le Conseil départemental de La Réunion.

Décision 26 – Le patrimoine de l'Indianocéanie – la Phonothèque Historique de l'océan Indien

Le Conseil des ministres :

a) note avec satisfaction l'émergence du projet de Phonothèque historique de l'océan Indien dans le respect des droits de la propriété intellectuelle ;

b) encourage le Secrétariat général à faire avancer ce projet culturel et patrimonial de grande ampleur avec l'implication des Etats membres de la COI.

Décision 27 – Création du Prix de la COI : « Indianocéanie » - Appel à écritures

Le Conseil des ministres :

a) remercie le Conseil départemental de La Réunion pour cette proposition innovante ;

b) soutient le projet de l'appel à écritures « Indianocéanie » ;

c) demande au Secrétariat général d'envoyer un courrier aux Etats membres pour solliciter leur implication directe dans le lancement et la mise en œuvre de ce projet ;

d) invite le Secrétariat général à procéder ensuite au lancement de l'appel à écritures « Indianocéanie », en lien avec le Conseil départemental de La Réunion.

Décision 28 – Recherche-Education

Le Conseil des ministres :

a) confirme le soutien au Secrétariat général dans ses efforts pour la mise en œuvre de la Plateforme régionale de recherches agronomiques pour le développement (PReRAD) et rappelle la nécessité de renforcer l'implication des Etats membres ;

b) souligne l'importance d'associer la PReRAD à la formulation des projets de coopération de la COI notamment en matière de sécurité alimentaire et PRESAN, de transfert de technologies et de savoirs, et de renforcement des capacités des institutions nationales de recherche ;

c) demande au Secrétariat général de poursuivre le développement du projet de Grand Observatoire de l'océan Indien (G2OI) dans le respect des droits de la propriété intellectuelle.

Décision 29 –Formation en ligne

Le Conseil des ministres encourage le Secrétariat général à poursuivre ses efforts de mobilisation des fonds destinés au projet de formation en ligne en matière agronomique et demande au Secrétariat général de soutenir la promotion des opportunités offertes par le programme « Erasmus + » de l'Union européenne.

RENFORCEMENT DES MOYENS, ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Décision 30 – Unité de communication

Le Conseil des ministres :

a) prend note de l'élaboration et de la mise en œuvre progressive de la stratégie de communication digitale ;

b) encourage l'Unité de communication à développer une nouvelle stratégie de communication institutionnelle et de visibilité sur la base des orientations du prochain Plan de développement stratégique (PDS) 2017-2020 pour approbation par les Etats membres ;

c) félicite le Secrétariat général de la pérennisation du financement du poste de responsable de communication.

Décision 31 – Centre de documentation

Le Conseil des ministres :

a) félicite l'équipe du Centre de documentation de la COI pour le travail effectué depuis sa création ;

b) invite le Secrétariat général à rechercher les moyens susceptibles de concrétiser la mise en ligne de fonds documentaires et l'acquisition de nouveaux documents au profit du Centre de documentation ;

c) demande au Secrétariat général d'appuyer, avec le concours des Etats membres, la création d'un réseau régional de centres documentaires.

Décision 32 – Modernisation de l'Accord de siège

Le Conseil des ministres invite le Secrétariat général et l'Etat du siège à tenir une réunion de travail avant la fin du mois de mars 2017 :

- sur la situation fiscale des personnels de la COI ;
- sur un nouveau projet d'Accord de siège sur la base du projet transmis par le Secrétariat général en juillet 2015, et ce, en vue d'une décision au prochain Conseil extraordinaire en septembre 2017.

Décision 33 – Personnel de la COI : recrutement de cadres professionnels

Le Conseil des ministres :

a) prend note du recrutement d'un nouveau cadre professionnel en tant que chef de service Marchés et Contrats au Secrétariat général ;

b) remercie la République de Maurice pour la mise à disposition d'auditeurs, issus de la fonction publique, auprès du Secrétariat général pour la période 2012-2016 ;

c) demande au Secrétariat général de pourvoir dans les meilleurs délais le poste d'auditeur interne.

Décision 34 – Statut du personnel

Le Conseil des ministres prend bonne note de la demande du Comité des OPL au Secrétariat général de présenter une nouvelle fiche intégrant l'impact, notamment sur le budget de fonctionnement, des propositions de modification du Statut du personnel. Cette fiche sera examinée lors d'une prochaine réunion *ad hoc* du Comité des OPL.

Décision 35 – Plan de restructuration du personnel de la COI

Le Conseil des ministres :

a) prend bonne note des contraintes financières pesant sur le budget du Secrétariat général de la COI et confirme la nécessité de mettre en place un plan de restructuration efficace sur le plan budgétaire et respectueux des personnels ;

b) félicite le Secrétariat général pour la mise en œuvre réussie de la première étape du plan de restructuration en 2016 ;

c) donne son accord de principe à la poursuite de la mise en œuvre, sur l'exercice 2017, des grands axes du plan de restructuration du personnel du Secrétariat général.

Finances et budget

Décision 36 – Situation financière des projets

Le Conseil des ministres :

a) prendre note de la situation financière des projets au 31 décembre 2016 ;

b) demande au Secrétariat général de poursuivre la mise en place du logiciel de consolidation des données (SAGE-PASTEL) à l'ensemble des projets.

Décision 37 – Projet de budget 2017 du Secrétariat général de la COI

Le Conseil des ministres :

a) remercie le Secrétariat général pour le respect des engagements de modération budgétaire pris lors du 31ème Conseil ;

b) félicite le Secrétariat général pour la nouvelle méthodologie de préparation du budget de l'organisation adoptée selon les normes comptables de la profession ;

c) remercie l'Union européenne pour la mise en œuvre de la première tranche de son appui exceptionnel au renforcement de la COI ;

d) prend note que l'année budgétaire en cours verra tous les postes nécessaires à l'obtention de l'Accord de Contribution remplis ;

e) remercie la République populaire de Chine pour son appui en 2017 au renforcement des capacités du Secrétariat général et l'invite à renforcer son soutien dans cette première année complète de son nouveau statut d'observateur ;

S'agissant de l'adoption du budget de fonctionnement 2017 du Secrétariat général de la COI le Conseil souhaite attendre le résultat des audits en cours 2011-2015 et les réunions des comités budgétaire et d'audit pour arrêter définitivement le montant du budget à l'occasion d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres prévue en septembre 2017. Dans cette attente le Conseil a décidé de reconduire à l'identique le budget 2016 de l'organisation, en laissant le soin au Secrétariat général d'en aménager les rubriques pour y inclure les nouveaux projets à mener, sans incidence financière à ce stade.

Décision 38 – Projet de budget pluriannuel 2017-2019

Le Conseil des ministres prend note du projet de budget triennal consolidé de la COI pour 2017 – 2019 et de la maîtrise triennale du budget de fonctionnement.

Décision 39 – Inéligibilités

Le Conseil des ministres, conscient des risques financiers pesant sur la COI au regard du montant global des inéligibilités, :

a) prend note du problème sérieux posé par les inéligibilités et remercie le Secrétariat général pour les précisions quant à leur origine ;

b) transmettra à la Commission européenne une requête gracieuse et argumentée pour obtenir le renoncement du remboursement de ces inéligibilités.

Points additionnels

Décision 40 – Plan de développement stratégique

Le Conseil des ministres demande au Secrétariat général de :

a) commander une évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement stratégique 2013-2016 ;
b) élaborer un nouveau Plan de développement stratégique 2017-2020 en vue de sa présentation au Conseil extraordinaire proposé en septembre 2017.

Décision 41 – Motion de remerciements

Le Conseil des ministres remercie chaleureusement les partenaires au développement pour leur appui financier et leur contribution active à la coopération régionale mise en œuvre par la Commission de l'océan Indien.

Décision 42 – Présidence du Conseil

Le Conseil des ministres remercie la France pour la qualité de sa présidence et félicite la République de Maurice qui assume dorénavant la présidence de l'organisation.

Etabli à Saint-Denis de La Réunion, le 1er mars 2017, et adopté par

SEM Jean-Marie LE GUEN, pour la France Présidence du Conseil	**SEM Mohamed Bacar DOSSAR,** pour l'Union des Comores	**SE Mme Béatrice ATALLAH,** pour Madagascar	**SEM Seetanah LUTCHMEENARAIDOO,** pour Maurice	**SEM Jean-Paul ADAM** pour les Seychelles